

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que quatre points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 22/12/2011 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Les deux premiers sont issus du groupe ECOLO tandis que les deux derniers ont été déposés par Monsieur Jean-Marc Toussaint, Conseiller Communal PS.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. **Plan Trottoirs 2011** : Le Gouvernement Wallon, suite à la décision du 9 décembre 2010, a décidé de consacrer un budget de 5 millions € à la réfection des trottoirs et de permettre à chaque commune d'introduire pour le 2 décembre 2011 des projets pour 150 000 € subsidiés à 80%. Quels sont les projets introduits par le Collège dans le cadre de cet appel à projets ?
2. **Partenariat provincial** : La Province de Namur s'est engagée à prendre en charge financièrement et pratiquement la mise en œuvre de projets communaux et ce, pour 2, 4 millions €. Chaque commune namuroise a été invitée à proposer des projets qui pourraient être pris en charge par la Province et 31 communes auraient présenté des projets. Quels sont ceux présentés par la commune de La Bruyère dans ce cadre ?
3. **Plan d'urgence et d'intervention**: Toutes les Communes ont l'obligation de réaliser un plan d'urgence et d'intervention qui doit être approuvé par le Gouverneur. La réglementation date maintenant de plusieurs années. Elle vise à garantir une réponse la mieux adaptée aux catastrophes potentielles dont aucune Commune n'est à l'abri: accident grave de la circulation (pensons à la rue du Noly !), accident (ferroviaire ou routier), explosion, etc.
Or les informations recueillies montrent que La Bruyère n'a rien entrepris en la matière !
Manque de compétence, laxisme ou désintérêt pour la sécurité des citoyens ?
Quand peut-on espérer voir un plan rédigé et soumis à l'approbation du Gouverneur ?

Ceci est d'autant plus inadmissible que le Gouverneur met ses services à disposition des Communes en difficulté pour rédiger untel plan. Evidemment, cette démarche demande une vraie vision de la sécurité communale qui ne consiste pas seulement à tracer une ligne blanche sur la chaussée ou à interdire à des camions d'utiliser une rue !

4. **Don d'argent**: Lors du dernier Conseil Communal, Monsieur le Bourgmestre a annoncé une levée de l'ordonnance de police prise pour limiter le passage des plus de 7,5 tonnes sur la RN 912 à la suite d'un accord survenu avec la direction de la râperie de Leuze Longchamp, accord qui prévoit un don d'argent important à la commune de La Bruyère
Le Groupe PS s'étonne de ne pas avoir trouvé à l'ordre du jour de cette séance une proposition de délibération actant et approuvant ce don d'argent !

La Bruyère, le 19/12/2011

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE